

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,  
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant  
**L'intégration de la RN65**  
**dans les statistiques de circulation**

Monsieur le Ministre,

Suite à une précédente question parlementaire, vous m'avez communiqué la liste des voiries soumises aux statistiques de circulation pour la Province de Liège. Parmi celles-ci, nous retrouvons, notamment, la N80 (reliant la E42 à la E40) et la N684 (reliant la E42 à la N90).

Dans le prolongement de la N684, je m'étonne de l'absence de statistiques concernant la RN65 (reliant pourtant la E42 à la E40).

Monsieur le Ministre, par cohérence avec le modèle actuel, sachant que la N80 est reprise dans les statistiques de circulation et que la N684 l'est également, ne serait-il pas judicieux d'y intégrer la RN65? Cette dernière est un axe particulièrement chargé et intéressant pour les poids-lourds désireux d'éviter les tronçons soumis à la taxe OBU. Intégrer cette route dans les statistiques permettrait de chiffrer précisément la réalité quotidienne et, si cela s'avère nécessaire, prendre des mesures supplémentaires (sécurisation des abords, préservation de la mobilité douce, ...)

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre Henry:**

**[Aout 2021]**

Le marché TRADEMEX qui est en cours de déploiement prévoit de disposer des données de trafic (véhicules légers et véhicules lourds) sur les routes du réseau SOFICO. La N65 ne faisant pas partie du réseau SOFICO, ce type d'informations n'est pas disponible.

Cependant, dans le cadre de ce marché, les données issues des OBU (dispositif technique permettant l'enregistrement des km pour le calcul du péage kilométrique) seront à terme intégrées et analysées sur l'ensemble des routes du réseau SOFICO et SPW. Par conséquent, sur la N65, les données issues des véhicules équipés d'un OBU seront alors disponibles.